



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 82363

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conclusions de la commission d'enquête du Sénat consacrée à l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé en 2013. Dans le cadre de la formation professionnelle des personnels de santé, elle a proposé de soutenir la définition d'un label de qualité des organismes de formation qui prenne en compte un cahier des charges précis garantissant l'absence de dérive thérapeutique ou sectaire. Rappelée dans le dernier rapport de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui ont été prises afin de mettre en œuvre cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82363

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4635

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)